

Paris, le 3 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Voies réservées : lancement de la concertation

Conformément à la demande du Ministère des transports et aux engagements pris, la maire de Paris et le préfet de police ont présidé ce jour une réunion d'information portant sur le projet de voie réservée sur le périphérique, porté par la mairie de Paris. Cette réunion, dans la continuité des échanges précédents avec la MIE Périphérique et les Ateliers du Périphérique, qui associe l'ensemble des élus concernés par le projet, s'inscrit dans le processus de concertation organisé pour la mise en œuvre à titre expérimental, par les services de l'Etat et la Ville de Paris, des voies réservées, à compter du 3 mars.

Certaines des voies réservées pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, financées par la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), avaient vocation à être remises en place en tant qu'héritage des Jeux.

La concertation doit permettre de préciser les contours et modalités exactes de mise en place de chacune de ces voies en les inscrivant dans un contexte d'utilisation en conditions normales, hors période exceptionnelle des Jeux.

Les voies présentes sur le boulevard périphérique, les autoroutes A1 et A13, devraient être remises en service à l'issue de cette période de concertation menée par la préfecture de la Région Ile-de-France pour l'A1 et l'A13 et par la Mairie de Paris et la préfecture de police pour le périphérique.

Les services se sont accordés par ailleurs sur une série d'indicateurs pour le suivi de la mise en place de ces voies. Ces indicateurs permettront d'évaluer dans des conditions normales, hors période exceptionnelle des Jeux Olympiques, l'impact des voies réservées sur le trafic (congestion, temps de parcours, reports), le respect des mesures, l'acceptabilité sociale, la sécurité routière. Le suivi de la qualité de l'air et du bruit depuis l'abaissement de la vitesse sur le boulevard périphérique sera également pris en compte pour cette portion.

Des premiers bilans intermédiaires de ces expérimentations des voies réservées seront, pour le boulevard périphérique comme pour l'A1 et l'A13, dressées en septembre, puis en décembre et en mars pour la date anniversaire de la mesure.

Contacts presse :

Ministère des Transports

colette.genin@transports.gouv.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr

Ville de Paris :

presse@paris.fr